

Service instructeur
Direction des Systèmes d'Information

N° CP-2013-5-12-1

Service consulté

**ADHESION AU CLUB DES RESPONSABLES D'INFRASTRUCTURE ET DE
PRODUCTION INFORMATIQUE (C.R.I.P.)**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de vous proposer d'accepter l'adhésion du Conseil Général au Club des Responsables d'Infrastructure et de Production informatique (C.R.I.P.) pour un montant de cotisation annuelle de 1000 euros. Cette association a pour objectif d'organiser des rencontres régulières entre professionnels de l'infrastructure et de la production informatiques afin de les faire partager leurs expériences, leurs connaissances et leurs bonnes pratiques indépendamment des fournisseurs et éditeurs.

Le Club des Responsables d'Infrastructure et de Production informatique (C.R.I.P.) est une association indépendante qui rassemble plus de 1 500 responsables d'infrastructure et de production informatique représentant plus de 180 entreprises (banques, grandes distributions, assurances, industriels, Ministères, aéronautiques, équipementiers, audiovisuels, ..). Collectivement ses adhérents représentent un budget d'infrastructure et de production informatique de plus de 20 Milliards d'Euros, plus de 100 000 Professionnels, et 3 millions de postes de travail.

Son objectif est de rendre ses membres plus performants dans leurs métiers à travers l'actualisation de connaissances, l'échange de bonnes pratiques, le partage de veille technologique, l'analyse des grandes tendances, la promotion des métiers de l'infrastructure et Production au sein d'un cercle de confiance indépendant des fournisseurs.

Dans l'optique d'ouvrir son cercle à des organismes de taille moyenne, le C.R.I.P. a invité la Direction des Systèmes d'Information (D.S.I.) à participer à deux de ces conventions, consacrées à la mise en œuvre des bonnes pratiques informatiques et aux technologies de l'informatique en nuage (Cloud), utilisées par les services du Conseil Général.

A cette occasion, ils ont pu constater toute l'efficacité, la pertinence et la transparence des retours d'expériences présentées, bien plus riches d'enseignement que les discours théoriques que nos fournisseurs informatiques tiennent habituellement.

Il est important de souligner que l'adhésion au C.R.I.P. n'est pas nominative, et permet à l'ensemble des collaborateurs de la D.S.I. sans limite de nombre, de bénéficier des prestations de cette association particulièrement dynamique (forum, accès aux livres blancs, compte rendu de conférence thématique, notes de synthèse, partage de veille technologique...).

Le montant de l'adhésion annuelle est de 1 000 € HT (l'association n'est pas soumise à T.V.A.).

Les crédits afférents ont été inscrits au BP 2013 sur le chapitre 011, fonction 0202, nature 6281, programme 3306 (J621).

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'adhésion du Département du Haut Rhin au Club des Responsables d'Infrastructure et de Production informatique (C.R.I.P.),
- d'accepter de régler la cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale de l'Association à 1 000 € HT. La dépense sera imputée sur le programme J621, chapitre 011, fonction 0202, nature 6281.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER